



Le 25 juillet 2024

PAR COURRIEL

Karine Charest
Directrice – Affaires corporatives et
gouvernance
Edifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0347

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 3 juillet 2024 et visant à obtenir :

*« le soussigné désire obtenir copie des documents suivants :
-Toute documentation liant l'entreprise Nasco à la centrale Beauharnois depuis le 1er janvier 2024 à ce jour. Cela inclut entre autres, mais sans s'y limiter, la liste des contrats, les contrats-cadres, les contrats signés, les cahiers de charge, les devis et les factures ou bon de commande;
- Une liste de tous les montants facturés à Hydro-Québec depuis le 1er janvier 2024 par la compagnie Nasco et ce jusqu'à maintenant. »*

(Transcription intégrale)

Nous vous informons qu'Hydro-Québec retient effectivement les services de l'entreprise Nasco Entretien ménager d'immeubles inc. pour l'entretien de la centrale de Beauharnois. Vous trouverez ci-joint copie des documents faisant l'objet de votre demande. Toutefois, certains renseignements y ont été retirés puisqu'ils ne sont pas accessibles suivant les articles 21 à 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Les montants qui ont été retirés sont des renseignements de nature financière et commerciale appartenant à Hydro-Québec et fournis par un tiers, que nous traitons de manière confidentielle. En effet, la divulgation de ces renseignements risquerait vraisemblablement de causer une perte à notre organisme ou à ce tiers et de nuire de façon substantielle à leur compétitivité.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest

p. j.